

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2011

---

L'an deux mil onze, le vingt du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM, GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absent non représenté : GIRAUD Christophe,

Mme FOURNEL Michèle a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

Renée VAGGIANI demande que le paragraphe qui concernait la « Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la maison de retraite » soit modifié. Elle demande que l'expression « une fois de plus » soit supprimée car elle exprime un jugement de valeur qui n'a pas à figurer dans un compte-rendu. Monsieur le Maire en prend acte. Concernant l'intervention de Mme Nicole MASSON, Josette BERRY déplore que son nom de jeune fille ait été cité dans le compte-rendu, tout comme son intervention. Monsieur le Maire répond qu'elle devait assumer la responsabilité de son geste et qu'une telle intervention ne pouvait être passée sous silence. Monsieur le Maire souhaite ensuite rétablir le contenu exact de ses propos qu'il estime avoir été déformés dans l'article que l'opposition souhaite faire paraître dans le bulletin à venir, article donc il a pu prendre connaissance. Il indique qu'il avait affirmé lors du précédent conseil être opposé à tout référendum, car il estimait qu'entre ceux qui ne comprendraient pas les raisons d'un déménagement de la mairie, ceux qui ne disposeraient que de rumeurs ou d'informations partielles volontairement déformées par des gens peu scrupuleux, et ceux qui ne porteraient aucun intérêt à ce dossier, un référendum constituait un moyen idéal de diviser la population. Il pense que la déformation de ses propos est scandaleuse et que l'emploi du mot mépris est aussi injuste qu'injustifié. Il s'indigne également du fait que la pétition en circulation ait été présentée à des résidents de la maison de retraite. Josette BERRY répond que des feuilles ont seulement été déposées à la maison de retraite. Monsieur le Maire assure que plusieurs personnes, scandalisées par de tels agissements, les ont signalés par écrit. Il estime que cette façon de procéder n'est pas correcte. Concernant la délibération sur la scénographie de l'Espace Culturel, Eric ANDRIEU précise que seul le montant global a été présenté et approuvé et non le détail tel qu'il est présenté dans le compte-rendu. Monsieur le Maire reconnaît que le Conseil n'a approuvé qu'un cout global et que le détail a été rajouté par la suite pour information complémentaire. Renée VAGGIANI présente ensuite un exemplaire du bulletin d'information communal de janvier 2009 et indique que le déplacement de la mairie à la maison de retraite n'y est pas évoqué. Monsieur le Maire répond que le déplacement avait bien été évoqué mais qu'il avait à l'époque été envisagé dans le château abbatial. Il rappelle également que c'est la liste d'opposition qui avait évoqué ironiquement la possibilité d'une installation de la mairie au « sous-sol » de la maison de retraite. Il demande enfin de passer au vote. Le compte-rendu est approuvé :

Votes pour : 12 contre : 5 Abstention : 1	<i>P. CRESPIY, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI André NICOLAS</i>
---	---

### **Compte rendus réunions**

**Cérémonie du 11 novembre** : selon Renée VAGGIANI, il y avait peu de monde. Monsieur le Maire répond que le conseil n'y est pour rien.

**17 novembre : réunion avec la DRAC.** Suite à une rencontre avec des représentants de la DRAC Auvergne, des travaux d'urgence et de simple entretien de l'abbatiale devraient être programmés pour 2013. Un diagnostic détaillé va être établi afin de définir les points qui doivent être traités en priorité.

**Commission urbanisme :** Didier CHAZALON informe le conseil que l'entreprise chargée des plantations va planter les arbres prochainement à la Place François d'Estaing. La commission mène également un travail sur la signalétique et va régler différents problèmes.

**Filière bois :** les choses avancent. De nouveaux agriculteurs sont intéressés pour fournir de façon ponctuelle du bois destiné à produire des plaquettes. Un approvisionnement plus régulier devrait être obtenu grâce à des scieries situées sur le territoire. Un délégué de la Chambre d'Agriculture devrait participer aux travaux.

**Samedi 19 Novembre** = la nouvelle toiture photovoltaïque de l'usine MADAC-ASTEEC a été inaugurée le 19 novembre. Elle fonctionne depuis plusieurs semaines.

### Droits de préemption

Vente de deux parcelles bâties sises section AB n° 205 et 206 (Place du Couvent et Montée St Chaffre), à l'unanimité, la commune ne préempte pas.

### Décisions modificatives

Régis LAC présente les décisions :

- Budget commune :
  - 202 (publications révisions PLU) : + 1 000 €
  - 2313 op 17 (Réhabilitation bâtiments conventuels : solde conduite d'opération) : + 23 900 €
  - 21538 op 24 (Rue Henri Debard) : - 24 900 €
  - 739116 (fonds nationale de garantie des ressources individuelles) : + 4 923 €
  - 60612 (combustible) : - 4 923 €

Le Conseil approuve ces décisions.

Votes pour : 13 Abstentions : 5	<i>P.CRESPY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
------------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil qu'une somme de 20 000 € avait été prévue dans le budget communal 2011 pour subventionner le budget camping et équilibrer ainsi ce dernier. Il demande au Conseil de l'autoriser à procéder au versement de cette subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la subvention de 20 000 € du budget commune sur le budget camping.

### Avenant ascenseur

Monsieur le Maire présente un avenant au lot 3 concernant la création de la gaine ascenseur :

- Retour habillage cuivre intérieur et grille ventilation gaine : - 565.80 € HT

Le montant de l'avenant est de - 565.80 €. Le montant du marché passe de 23 650.80 € HT à 23 085 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve.

Votes pour : 13 Abstentions : 5	<i>P.CRESPY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
------------------------------------	--

### Lots concours chevaux lourds

Le Conseil approuve le versement de 630 € au syndicat de chevaux lourds (inclus dans les 3000 € votés) pour participer à l'achat des lots du concours départemental de chevaux lourds. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### Nouveau nom pour l'école élémentaire publique.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la directrice de l'école élémentaire publique. Les enfants de CM1 et CM2 souhaitent que leur école soit appelée « Ecole de la Recoumène ». Josette Berry indique que l'école porte déjà le nom de Laurent Eynac. Monsieur le Maire propose de vérifier cette information et de reparler de cette question au prochain conseil.

### Nouveau trésorier

Suite au changement de trésorier, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseils à Joël MACHABERT pour 211.17 €.

### Convention carrière ROLLE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur ROLLE exploite la carrière située au Mont sur des parcelles de biens de section et sur des parcelles privées qu'il a acquises. La convention devait être renouvelée mais elle n'a pas été transmise par l'exploitant, comme cela avait été prévu. Il est donc décidé d'attendre le prochain conseil pour valider la convention. .

### Rapport qualité de l'eau.

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau est désormais exigé par la loi. Monsieur le Maire présente le rapport pour l'année 2010. La qualité de l'eau est globalement satisfaisante. Michel MOUNIER rappelle qu'en cas de pollution détectée, l'eau est traitée le jour même. Il est très difficile de prévenir la population et aucune solution satisfaisant n'a à ce jour été trouvée. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### Demande PESSEMESSE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pessemesse avait demandé de pouvoir utiliser le marché aux bestiaux pendant quelques mois pour pouvoir stationner son camion. Le Conseil pense que cela risque de créer quelques problèmes de fonctionnement pour le nettoyage, des risques sanitaires, et craint de créer aussi un précédent. Pour ces motifs, le Conseil rejette la demande.

Votes contre : 12 Abstentions : 6	<i>M. FOURNEL, D. CHAZALON, A. NICOLAS, J.P. PANNEFIEU M. MARCON, P. CRESPIY</i>
--------------------------------------	--

### Heures supplémentaires

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une délibération est nécessaire pour payer les heures supplémentaires des personnels titulaires. Il propose d'autoriser le paiement des heures supplémentaires sur le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, notamment pour le marché du dimanche. Se pose à nouveau la question du paiement des heures supplémentaires réalisées à l'occasion des opérations de déneigement. Les agents perçoivent une indemnité d'astreinte et certains d'entre eux souhaiteraient parfois qu'on rémunère leurs heures effectuées le week-end. Monsieur le Maire rappelle que c'est à l'autorité territoriale de décider si ces heures supplémentaires doivent être l'objet d'un repos compensateur ou d'une rémunération. Il conviendra de voir au cas par cas le moment venu. Mais pour l'heure, le déneigement n'est pas concerné par cette décision. Michel MOUNIER précise que la plupart des agents préfèrent pour l'instant récupérer les heures. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### Agents recenseurs

Monsieur le Maire présente plusieurs propositions de rémunérations supplémentaires des agents recenseurs. Une dotation de 3 911 € est attribuée à la commune. Renée VAGGIANI rappelle que l'Etat se décharge sur les collectivités, et que la commune doit encore une fois payer des choses qui ne devraient pas lui incomber. Après en avoir délibéré, le conseil décide de rémunérer les agents recenseurs selon les taux suivants :

Feuilles de logement : 0.70 €, Bulletins individuels : 1.20 €, Dossier collectif : 0.55 €, Formations : 30 € l'une, Relevé d'adresses : 110 €. Une somme de 45 € sera attribuée au coordonnateur communal sous

forme de prime pour dédommager du travail supplémentaire effectué à l'occasion de ces opérations de recensement.

### Profils de baignade

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture prochaine du plan d'eau nécessite la réalisation d'une étude par un cabinet spécialisé. Il précise qu'une subvention peut être demandée au titre de la DETR. Josette BERRY demande s'il faudra un autre surveillant de baignade l'été prochain pour le plan d'eau. Monsieur le Maire répond que dans la mesure où la commune a aménagé un site de baignade, elle devra en assurer la surveillance. Il rappelle que pour la première fois, la commune va disposer d'un plan d'eau agréé, contrairement à l'ancien site de baignade qui avait été aménagé sans autorisation, ce qui aurait pu poser des problèmes en cas d'incident. Il continue en indiquant qu'il est très difficile de trouver des surveillants de baignade et que cela risque de poser des problèmes l'été prochain, tant pour la piscine que pour le plan d'eau. Renée VAGGIANI suggère de contacter le CCAS au niveau national pour recruter un surveillant de baignade. Monsieur le Maire indique qu'il le fera dès que possible.

Plusieurs cabinets ont été contactés pour réaliser cette étude. Le Conseil retient le Cabinet d'Etudes Pöyry pour 4947 € HT.

Votes pour : 14 Abstentions : 4	<i>P. CRESPI, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
------------------------------------	--

### Vente du camping

Monsieur le Maire explique que plusieurs personnes se sont manifestées spontanément pour faire des propositions d'achat du camping municipal. Il rappelle que le conseil avait commencé à réfléchir à l'avenir du camping en 2009 sans pour autant prendre de décision. Josette Berry s'était engagée à contacter une association regroupant des enseignants à la retraite pour envisager un partenariat, mais celui-ci n'a pu aboutir. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, la commune devrait investir pour permettre au camping de fonctionner (toiture de l'accueil et de la maison Abeillon - changement des bornes électriques et d'eau). D'autres investissements seraient indispensables pour développer l'activité (achat de nouveaux chalets - communication plus importante - amplitude horaire d'ouverture plus importante). Il estime que la commune n'a pas pour vocation de gérer une telle structure et qu'un projet de développement digne de ce nom permettrait d'amener du monde et de dynamiser la commune. André NICOLAS rappelle qu'il est important qu'il y ait un véritable projet de développement. Il estime qu'il faudrait faire un appel à candidature. Monsieur le Maire indique qu'en cas de vente, il peut y avoir une négociation de gré à gré ou une mise aux enchères. Il évoque ensuite la procédure à suivre. Un cahier des charges précisant des clauses particulières à respecter sera établi pour le prochain conseil et sera transmis aux candidats. Le camping devra avant cela être déclassé. En ce qui concerne le personnel saisonnier, Monsieur le Maire indique que la commune proposera aux personnes qui géraient la structure depuis longtemps des solutions dans d'autres services nécessitant le recours aux saisonniers, et ce, en dépit de l'absence d'obligation. Jean-Paul PANNEFIEU pense que cette décision est un peu prématurée et rapide. Monsieur le Maire explique que la procédure étant relativement longue, une décision doit être prise rapidement pour que les acquéreurs potentiels puissent préparer la saison prochaine. Le conseil approuve le déclassement et autorise Monsieur le Maire à réaliser le Cahier des charges qui sera présenté lors du prochain conseil.

Votes pour : 13 Abstentions : 5	<i>P. CRESPI, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
------------------------------------	--

### Questions diverses

- **Démission d'un membre du CA de la maison de retraite** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Renée VAGGIANI qui présente sa démission du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite en raison de divergences avec la politique de la municipalité. Maryse BALDET indique qu'elle en parlera lors du prochain conseil d'administration.

- **SICTOM** : le syndicat accepte la proposition de la Commune qui lui cèdera la parcelle située près du marché aux bestiaux pour l'euro symbolique afin d'y construire une déchetterie et des bureaux. Renée VAGGIANI donne ensuite lecture d'un tract distribué contre la mise en place du nouveau système de collecte. Une discussion s'engage sur ce futur mode de collecte. Aucun élément nouveau n'a à ce jour été transmis aux élus. Une réunion d'information devait avoir lieu à Tence mais le SICTOM a préféré l'annuler.

- **Demande des Restos du Cœur** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant des Restos du Cœur qui proposent aux communes de soutenir leur action en faisant un don. Monsieur le Maire rappelle que la commune soutient déjà l'action de l'association sur le plan local en détachant Jean-Marie LAC tous les lundis matins pour aller chercher les containers de nourriture au Puy et en assurant le transport au moyen d'un véhicule communal. Renée VAGGIANI explique que des gens du Monastier ont recours à des associations caritatives du Puy. Elle pense qu'il faudrait envisager la possibilité de déroger à la règle établie selon laquelle la commune n'octroie aucune aide aux associations extérieures en faisant une exception pour les associations caritatives. Monsieur le Maire approuve cette suggestion et profite de l'occasion pour rappeler qu'il y a un Centre Communal d'Action Sociale qui peut aider les personnes en difficultés.

- **Bilan de la crue**. Monsieur le Maire présente des photos de la crue. Il indique que le pont submersible ainsi que l'ensemble des aménagements ont bien résisté et se sont comportés comme cela avait été prévu. Il convient toutefois qu'il ne s'agissait que d'un épisode cévenol d'envergure limitée. André NICOLAS ajoute que le plan d'eau s'est vite rempli et que les matériaux se sont déposés à proximité du pont. Monsieur le Maire ajoute que cela avait été précisé lors du lancement du projet et que quelques travaux de curage devraient être opérés après chaque crue. Il ne pouvait en être autrement. Jean-Paul PANNEFIEU indique qu'une flaque reste en permanence au milieu du pont et pense que des évacuations supplémentaires auraient dû être ajoutées. Monsieur le Maire répond que sur ce type d'ouvrage, le goudronnage ne peut être parfait et que la flaque n'empêche pas le passage. Il ajoute toutefois qu'en cas de crue la route devra être fermée, comme le précise le plan de sauvegarde, ceci afin de protéger en priorité les populations. Il termine en disant que le nettoyage régulier de la rivière constitue un des meilleurs moyens d'éviter que les embâcles n'obstruent le passage et ne causent des problèmes.

- **Courrier ITAS** (antenne du Mont) suite au refus d'autorisation d'installer un pylône au Mont, la société ITAS demande au conseil de revoir sa position. Le Conseil décide de confirmer son refus.

- **Demandes BOUQUET et SAHUC** : demandes de révisions de PLU. Didier CHAZALON présente deux demandes de révision simplifiée du PLU. Celles-ci seront traitées ultérieurement.

### Dates diverses

- Conférence vendredi 25 novembre à 20 heures

- Sainte Barbe le 10 décembre

- Inauguration RAM le mercredi 14 décembre à 18 heures

- Prochain conseil le 22 décembre à 20H

La séance est levée à 22 h.